

## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

## **AVIS PUBLIC**

## PROJET : INTERNET HAUTE VITESSE – LA MACAZA (Secteur EST du LAC MACAZA)

La Municipalité de La Macaza en partenariat avec Communautel Inc. projette l'implantation d'une tour autoportante de 96 pieds (29,5 mètres) sur un terrain privé du secteur EST du Lac Macaza.

- 1. Communautel Inc. organisme sans but lucratif, ayant pour mission de fournir une connectivité Internet Haute Vitesse à prix modique agit à titre d'opérateur du réseau Internet municipal de La Macaza.
- 2. La Municipalité de La Macaza propose l'installation d'un pylône autoportant d'une hauteur de 29,5 mètres (96 pieds) aux coordonnées **N** : **46° 24' 07,6" O** : **74° 44' 12,0"** sur un terrain privé à l'est du lac Macaza longeant le chemin du Lac-Macaza.
- 3. La structure accueillera les équipements de distribution Internet Sans Fil (WiFi) de faible puissance utilisant les fréquences exemptées de licences.
- 4. Aucun bâtiment en hauteur n'étant disponible dans la région immédiate, la mise en place du pylône est par conséquent nécessaire afin de réaliser les objectifs du présent projet.
- 5. Afin d'accéder aux installations projetées, un chemin en est déjà aménagé et permettra l'accès aux installations. La mise en place du projet nécessitera une coupe minimale d'arbres; l'accès prévu ne traversera pas de cours d'eau et/ou ruisseau.
- 6. Les équipements utilisés par Communautel étant de faible puissance, Communautel confirme que l'installation radio décrite dans le présent dossier de notification sera établie et exploitée de façon continue en conformité avec le Code de sécurité 6 de Santé Canada et les modifications qui pourront y être apportées, pour la protection du grand public, y compris tous les effets combinés à l'intérieur de l'environnement radio local.
- 7. La structure installée (pylône) sera protégée par un dispositif anti-escalade tel que recommandé par le fabriquant du pylône.
- 8. Le projet répond aux normes environnementales de la municipalité de La Macaza. De plus, la municipalité confirme que les travaux projetés font partie de la liste d'exclusion de l'évaluation environnementale en vertu de la Loi Canadienne sur l'évaluation environnementale.
- 9. Les exigences de Transport Canada et NAV Canada en matière de balisage des obstacles aériens seront respectées intégralement quant à l'identification de la tour.
- 10. Toute information relative aux exigences d'Industrie Canada est disponible à l'adresse : http://stategis.ic.gc.ca/antenne.

<u>Opérateur</u>: Communautel, 44, chemin de la Pointe Manitou, Nominingue, Qc J0W 1R0. Tél. : 1 877 284-7989

<u>Industrie Canada,</u> Bureau Régional (Québec), 5 Place Ville Marie, 7e étage, Montréal, Qc H3B 2G2 Tél. : 1 888 237-3037

<u>Propriétaire des installations projetées</u>: Municipalité de La Macaza, Bureau municipal, 53, rue des Pionniers, La Macaza Qc J0T 1R0

Toute personne souhaitant présenter des commentaires est priée de s'adresser par écrit à la Municipalité de La Macaza au plus tard le 10 avril 2014

LE PRÉSENT AVIS PREND EFFET LE 10 MARS 2014.

Jacques Taillefer, Directeur général

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jacques Taillefer, directeur général de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10e jour de mars 2014.

Jacques Taillefer, Directeur général